

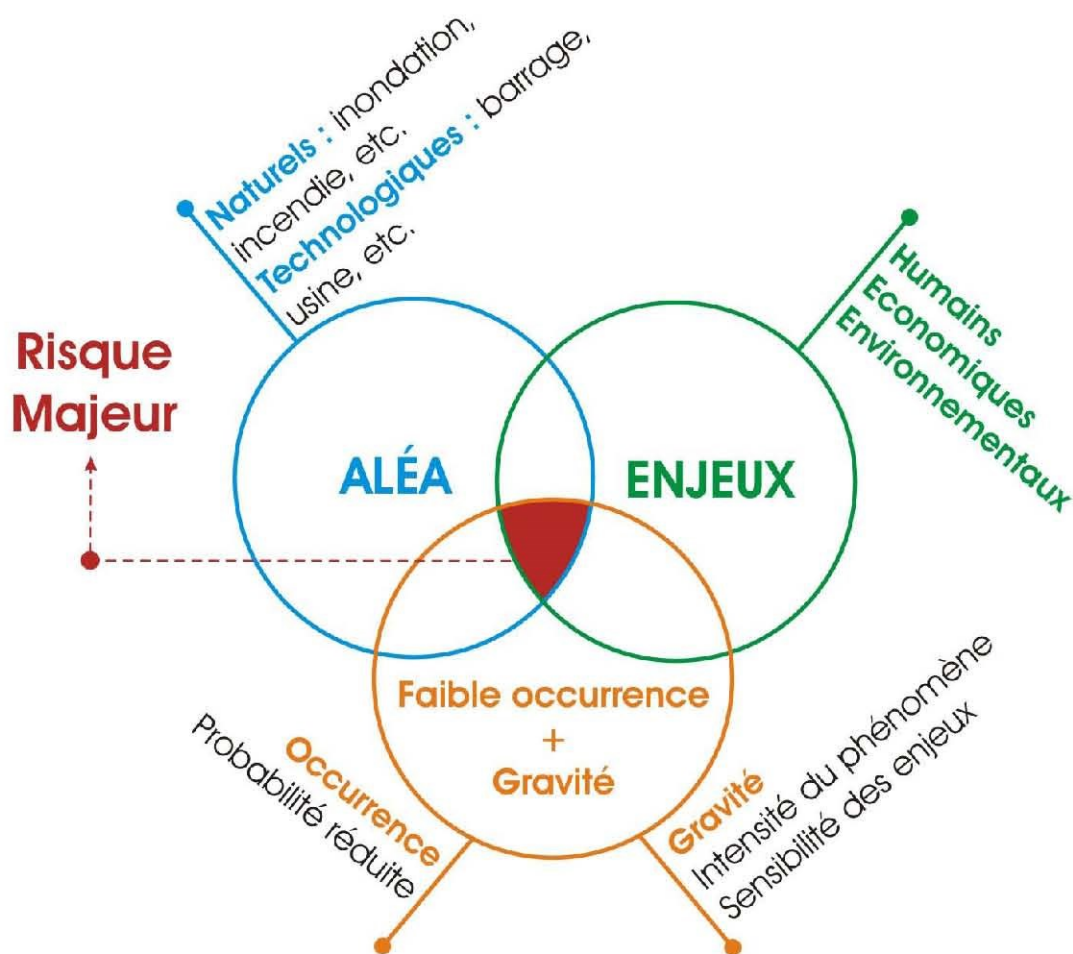
Guide des bonnes pratiques à respecter en cas d'aléa climatique



Introduction

Ce guide est un document d'information qui précise les procédures mises en place par la collectivité et les bonnes pratiques à respecter en cas d'aléa climatique.

L'aléa climatique est un événement susceptible de se produire et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux.



Sommaire

<i>Tempêtes</i>	<i>p. 4</i>
<i>Inondations</i>	<i>p. 8</i>
<i>Canicule</i>	<i>p. 11</i>
<i>Mouvements de terrain</i>	<i>p. 12</i>
<i>Sécheresse</i>	<i>p. 14</i>
<i>Feux de forêts</i>	<i>p. 15</i>
<i>Grand froid</i>	<i>p. 18</i>



NUMEROS D'URGENCE :

SAMU : 15

POLICE SECOURS : 17

SAPEURS-POMPIERS : 18

NUMERO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112

NUMERO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES : 114



Tempêtes

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages.

Que faire en cas d'intempéries ?



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.



Eloignez-vous des bords de mer et des lacs. Stoppez toute activité en plein air. Annulez les sorties en mer ou en rivière.



N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.



Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.



Evitez de téléphoner pendant la tempête pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.



Préparez un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.), détaillé dans le Guide de préparation aux situations d'urgences.



En cas d'utilisation de groupes électrogènes, respectez les consignes d'utilisation et placez-les à l'extérieur du bâtiment.



Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.



Apportez une première aide à vos voisins ; prenez des nouvelles des personnes âgées ou handicapées.



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues.



Fermez les portes et les volets.



Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur :
www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence

Que faire pour éviter la foudre ?

A FAIRE



Mettez-vous à l'abri au plus vite dans un bâtiment.



Si vous êtes à l'intérieur, fermez portes et fenêtres.



Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur :
www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence

A NE PAS FAIRE Si vous êtes à l'extérieur



Ne vous abritez pas sous un arbre.



Si vous êtes dans l'impossibilité de regagner un bâtiment à proximité, **ne courez pas pendant la foudre**. Restez immobile, accroupi et pieds joints.



Ne restez pas à proximité des structures métalliques.



Ne vous baignez pas.

A NE PAS FAIRE Si vous êtes à l'intérieur



Ne laissez pas sous tension les télévisions et ordinateurs. Débranchez-les.



N'utilisez pas de téléphone fixe. En revanche le portable est sans danger.

Si vous êtes obligé de vous déplacer :

- Soyez très **prudent**. **Respectez**, en particulier, les **déviations mises en place**.
- Roulez **doucement**.
- **Signalez** votre **départ** et votre destination à vos proches.
- Si vous êtes dehors, **ne vous mettez pas sous un arbre**.

Agir après la tempête :

- **Informez-vous** : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités. Informez les autorités de tout danger observé.
- **Ne touchez pas les câbles électriques** tombés à terre.
- Afin de **prévenir les intoxications au monoxyde de carbone** et en cas d'utilisation de **groupes électrogènes**, veillez à **respecter les consignes** d'utilisation et à les **placer à l'extérieur du bâtiment**. Il est recommandé de **ne pas utiliser de chauffage d'appoint** en continu.
- **Réparez sommairement** ce qui peut l'être (toiture notamment).
- **Coupez branches et arbres** qui menacent de s'abattre.
- **Évaluez les dégâts** et les **points dangereux**. Eloignez-vous en.
- Apportez une **première aide aux voisins** et pensez aux personnes âgées et handicapées.
- Mettez-vous à la **disposition des secours**.
- **Avant d'utiliser l'eau du robinet** pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson,...), **assurez-vous** auprès des autorités locales **qu'elle soit potable** et dans tous les cas, **faites couler l'eau afin de nettoyer le réseau** et d'évacuer l'eau qui a stagné.
- **En cas d'utilisation de l'eau d'un puits privé, renseignez-vous** également auprès de la mairie avant de le remettre en service et de l'utiliser à nouveau pour des usages alimentaires.
- **Vérifiez l'état des aliments congelés/réfrigérés** et **jetez** les en cas de doute.



Inondations

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens, aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles ainsi que les submersions marines au-delà des limites du rivage de la mer.

Que faire en cas d'inondation ?

Limiter les accidents chez soi



Coupez le courant électrique, le gaz et le chauffage, actionnez les commutateurs par précaution



N'utilisez surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques ...



Placez les produits toxiques en hauteur. Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.

Eviter noyade et contusions



Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés.



N'entreprenez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue. J'attends que les secours viennent me chercher.



Installez-vous en hauteur (étages des maisons, refuge en hauteur, etc.)



Ne retournez jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.

Faire face à l'isolement



Gardez avec vous le produits indispensables : eau, aliments, lait pur les nourrissons, médicaments...



Gardez avec vous des vêtements chauds et couvertures.



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues.



Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur :
www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence

Agir après les inondations :

- **Informez-vous auprès de votre mairie pour connaître la marche à suivre concernant le retour possible à votre habitation.**
- Faites rapidement une **déclaration de catastrophe naturelle** et contactez votre assureur sans tarder.
- Une maison qui a été inondée n'est plus saine (murs imbibés d'eau, moisissures. Il faut la **nettoyer, la désinfecter et la faire sécher**. Prévoyez avant d'occuper à nouveau les lieux, la **réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat**.
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, **assurez-vous auprès des autorités locales qu'elle est potable**, et, dans tous les cas, **faites-la couler** afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné.
- **Soyez prudent lors du nettoyage**. Afin d'enlever l'eau, la boue et les objets flottants ou détruits, mettez des gants et des bottes. Le nettoyage doit se faire à l'eau et au détergent. Enfin, pour un dernier passage, désinfectez l'ensemble avec de l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres), laissez agir 30 minutes avant de rincer.
- **Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours** afin de sécher votre habitation.
- Faites appel à des professionnels pour la remise en état de votre habitation (réseaux du gaz, du chauffage et de l'électricité). **Surtout ne branchez aucun appareil électrique qui a été mouillé.**
- **Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veillez à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment.** Les chauffages (combustible bois, gaz, fioul...), ne doivent pas être utilisés en continu.
- **Prenez des précautions contre les risques d'intoxications alimentaires : jetez tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service.**
- Attendez la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.
- **Veillez aux personnes en difficulté près de chez vous.**



Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Que faire en cas de fortes chaleurs et/ou canicule ?



Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.



Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour.



Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.



Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée ...).



Évitez les efforts physiques



Maintenez votre logement frais. Fermez fenêtres et volets la journée. Ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais.



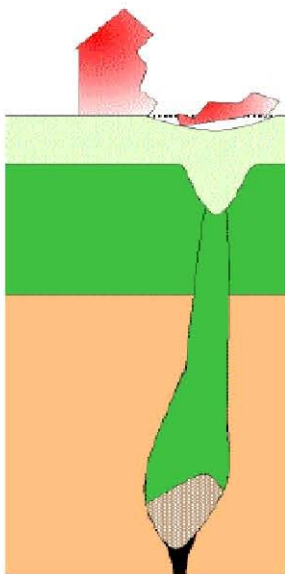
Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, **osez demander de l'aide.**



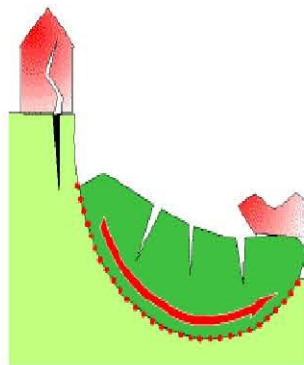
Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

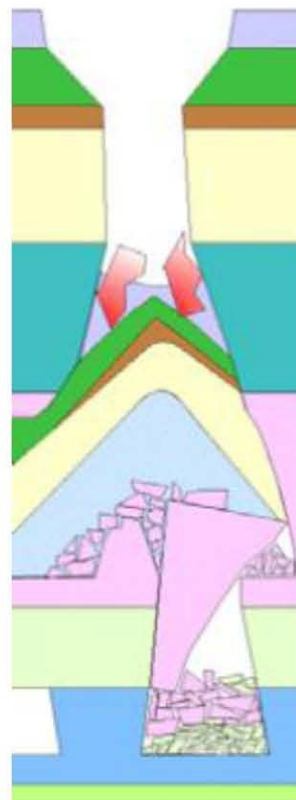
Les affaissements :



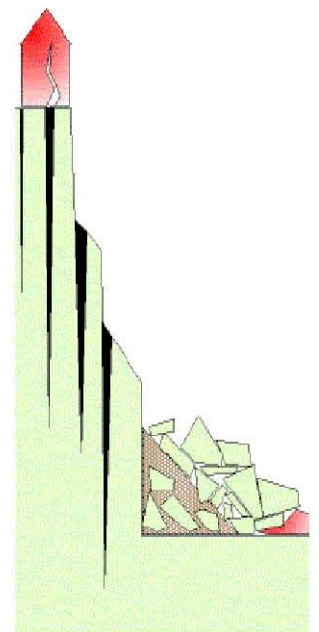
Les glissements de terrain :



Les effondrements de cavités souterraines :



Les éboulements :



Que faire en cas de mouvements de terrain ?



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.



Evitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.



Ecoutez les médias et suivez les recommandations émises par les autorités les premières consignes seront données par Radio-France.

Agir avant :

- Avant la construction de votre maison, **renseignez-vous sur la présence d'argile** dans les sols et **référez-vous aux recommandations** des guides édités par le ministère de la Transition écologique et solidaire.
- **Renseignez-vous, en mairie, de l'existence d'un PPRn (plan de prévention des risques naturels).** Le cas échéant, identifiez les mesures applicables à sa propriété et/ou son habitation.
- **Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs :** fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. Et en informez les autorités.



Sécheresse

Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible. Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département.

Que faire en cas de sécheresse ?



Privilégiez les **douches** aux bains.



Installez des **équipements sanitaires économes en eau**.
Faire fonctionner les **appareils de lavage à plein**.



Réutilisez l'eau de pluie.



Réparez toute **fuite d'eau** sans tarder.



Feux de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Comment prévenir les incendies ?



Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture.



N'allumez pas de feu (à moins de 200 mètres de la forêt), même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.



Ne faites pas de barbecue en forêt.



Campez uniquement dans **les lieux autorisés, sécurisés et protégés.**



N'utilisez votre **véhicule** que sur les **chemins autorisés.**



Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques (vent, sécheresse...)

Que faire si vous êtes témoin d'un départ de feu ?



Prévenez rapidement les pompiers (18 ou 112 numéro européen) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès pour les secours)



Vous pouvez **essayer d'éteindre un feu naissant** avec de la terre, du sable ou de l'eau. **Attention, Batta le feu avec les branchages peut conduire à sa propagation.**



Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.



à pied, recherchez un écran de protection (rocher, butte de terre, mur ...)

Comment vous préparer ?



Renseignez-vous en mairie de l'existence d'un PPRif (Plan de prévention des risques d'incendie de forêt).



Vérifiez le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets.



Assurez-vous qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu.



Prévoyez des moyens d'arrosage. Si vous avez une piscine, envisagez l'achat d'une motopompe thermique avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété.



Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.)



Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques (vent, sécheresse...)

Que faire en cas d'incendie ?



Informez les pompiers (18 ou 112 numéro européen) avec calme et en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès pour les secours ...).



Recherchez un abri en fuyant dos au feu.



Respirez, si possible, à travers un linge humide.



Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

Votre habitation reste votre meilleure protection



N'entreprenez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités.



Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur). **Enlevez les éléments combustibles** (linge, mobilier PVC, tuyaux ...).



Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres.



Occultez les aérations avec des linges humides.



Habillez-vous avec des **vêtements de coton** épais couvrant toutes les parties du corps, n'utilisez surtout pas de tissu synthétiques, ayez à portée de main des gants de cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes si possible en cuir.



Grand froid

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Que faire en cas de grand froid ?

A NE PAS FAIRE



Evitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



Ne faites pas trop **d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur**.



Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.



Ne faites jamais **fonctionner les chauffages d'appoint en continu**.



Evitez de sortir le soir, il fait plus froid.

A FAIRE



Nourrissez-vous convenablement.



Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ **19 degrés**.



Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, **faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude**, assurez-vous du bon **fonctionnement des ventilations**.

Que faire si vous devez impérativement sortir ?



Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête.
De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.



Si vous devez utiliser votre voiture : **prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels** au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.



Si vous remarquez **une personne en difficulté dans la rue**, **appelez le 15**.

Que faire si vous devez sortir avec un nourrisson ou un enfant ?



Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.



Lorsque vous vous déplacez, **assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer**.



Source : <http://www.gouvernement.fr/risques>



GOUVERNEMENT.fr